



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°964) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BOUQUET ET
DEBUSSY A L'ASSOCIATION «ORCHESTRE
CONSUELO», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-228
EN DATE DU 03 JUILLET 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Orchestre Consuelo » représentée par Madame Ines DJIA en qualité de Trésorière, dont le siège est situé Route de Brannay, moulin de Paroy, 89100 Nailly, d'organiser des répétitions dans la salle Debussy, les 27 et 28 mai 2024 de 9h00 à 11h30 et dans la salle Bouquet, le 28 mai 2024 de 16h30 à 19h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Orchestre Consuelo » représentée par Madame Ines DJIA en qualité de Trésorière, dont le siège est situé Route de Brannay, moulin de Paroy, 89100 Nailly, une convention de location de salle pour un montant de 67,10 € TTC (soixante-sept euros dix centimes), afin d'organiser des répétitions dans la salle Debussy, les 27 et 28 mai 2024 de 9h00 à 11h30 et dans la salle Bouquet, le 28 mai 2024 de 16h30 à 19h30 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240703-lmc1H11949H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/07/2024
Date de Publication : 04/07/2024